



Bail location non meublé de l'année 2008

Par gardel75

Bonjour ,

1-Sur le bail de location année 2008 , le bailleur à coché la case personne physique (bail 3 ans renouvelable)

2-Je découvre , qu'il est immatriculé au tribunal de commerce depuis l'année 1989 à aujourd'hui , comme SCI personne morale

(bail 6 ans renouvelable).

Ma question est : lequel des deux dois-je prendre en compte ? le 1 ou le 2 .

Merci pour les réponses .

Bonne journée .